

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025.027 Séance du **VINGT-QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 18 mars 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

21 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES-CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON,

4 pouvoirs :

Jean-Pierre JOURNE à Pascale PELLIER, Martine GAUD-DAVIET à Dominique JOLIVET, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Daniel RICHARD à Véronique FENEUL

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

OBJET : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°17 : Ascenseur – Avenant n°2

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2021.044 du Conseil municipal du 19 avril 2021 actant de l'opération « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 23 octobre 2023 attribuant le lot n°17 « Ascenseur » à l'entreprise KONE pour un montant de 29 800,00 € HT, soit 35 760,00 € TTC ;

Vu la délibération n°2023.104 du Conseil municipal du 23 octobre 2023 prenant acte de la décision de la Commission d'Appel d'offres du 23 octobre 2023 ;

Vu la délibération n°2023.126 du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 autorisant la signature de l'avenant n°1, sans incidence financière ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 17 « Ascenseur », notifié le 28 novembre 2023 à l'entreprise KONE ;

Considérant que cet avenant a pour objet d'opérer une moins-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative n°17-001 par le maître d'œuvre, concernant la modification de l'emplacement de la chambre de tirage de l'ascenseur du R+1 au sous-sol du bâtiment pour des raisons d'usage et de finition dans le bâtiment, pour un montant en plus-value de 1 415,20 € HT, soit 1 698,24 € TTC ;

N° 2025.027

Considérant que selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial ;

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 29 800,00 € HT, soit 35 760,00 € TTC ;

Considérant que l'avenant n°1 était sans incidence financière ;

Considérant que le montant de la modification est une plus-value de 1 415,20 € HT, soit 1 698,24 € TTC, soit à + 4,75 % du montant initial ;

Considérant que le nouveau montant du marché est fixé à 31 215,20 € HT, soit 37 458,24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 opérant les modifications précitées ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

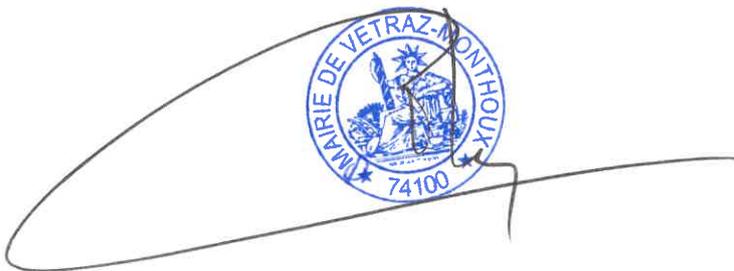
La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 24 mars 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 26/03/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.